



AIRES DE COVOITURAGE DE LA HAUTE-GARONNE

AIRES MISES EN SERVICE D'ICI JUIN 2019

- Aire des portes du Comminges** - AUSSON - 15 places
- Aire de Ticaille** - AYGUESVIVES - 43 places
- Aire des Sayers** - BUZET - 16 places
- Aire de Sulliac** - BUZET - 6 places
- Aire de Saintes** - CAPENS - 25 places - P+R
- Aire de la route de Gragnague** - CASTELMAUROU - 14 places - P+R
- Aire d'Eurocentre** - CASTELNAU D'ESTRETEFONDS - 38 places - P+R
- Aire de la plaine de Sport** - FONTENILLES - 5 places
- Aire de Gémil** - GÉMIL - 40 places - P+R
- Aire de Laffitte Vigordane** - LAFITTE-VIGORDANE - 30 places
- Aire de la Rivière** - MARTRES TOLOSANE - 14 places
- Aire des Pyrénées** - MARTRES TOLOSANE - 10 places
- Aire de Mauzac** - MAUZAC - 36 places - P+R
- Aire du Cagire** - MON TSAUNES - 41 places
- Aire des portes des Pyrénées** - MURET - 48 places
- Aire de la croix du Bazert** - SEILHAN - 34 places
- Aire de la gare** - SAINTE-FOY DE PEYROLIÈRES - 7 places - P+R

AIRES PREVUES ENTRE JUIN ET FIN 2019

- Aire du bois de Bony** - CARBONNE - 66 places
- Aire de l'Aygossau** - CAZÈRES - 33 places
- Aire de la Riverotte** - CLERMONT-LE-FORT - 34 places
- Aire de l'échangeur A68** - GARIDECH - 77 places
- Aire de Pyrotets** - LEGUEVIN - 49 places
- Aire de Las Camparros** - NAILLOUX - 49 places - P+R
- Aire de Justarette** - PINS-JUSTARET - 43 places
- Aire des Potences** - SAINT-LÉON - 7 places



Conseil départemental

COVOITURAGE

Plus de **750 places** créées en 2 ans



Le Conseil départemental
agit pour faciliter les déplacements et diminuer la pollution





Face aux pollutions générées par nos modes de déplacements, le Conseil départemental a lancé dès mars 2018 un plan d'aménagement d'aires de covoiturage sur des sites relevant du domaine départemental. Pour répondre à la forte attente des usagers et faciliter leur mobilité nous y consacrons 2,7 millions d'euros. D'ici fin 2019, plus de 750 places de covoiturage réparties sur 25 aires aménagées et sécurisées seront disponibles sur notre département. Très engagé pour favoriser le partage de la voiture et les mobilités, le Conseil départemental propose ainsi localement des solutions très concrètes pour diminuer la pollution, réduire les bouchons et permettre aux Haut-Garonnais.es de faire des économies sur leurs transports et de gagner du temps sur leur trajet domicile-travail.

Georges Méric

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

En mars 2018, les élus du Conseil départemental votaient un schéma de covoiturage en Haute-Garonne.

Objectif : encourager et accompagner cette pratique écocitoyenne, et participer ainsi concrètement à la lutte contre le réchauffement climatique.

► PLUS DE 750 PLACES CREEES EN 2 ANS

Pour calibrer son action en fonction des besoins et des attentes des Haut-Garonnais.es, le Conseil départemental a réalisé un recensement des sites spontanément utilisés par les automobilistes et relevant du domaine départemental.

L'objectif fut ensuite de sécuriser et aménager ces lieux. Pour cela, le Conseil départemental a réalisé une enquête citoyenne auprès des automobilistes et une concertation avec les différents partenaires associatifs et institutionnels. Suite à cette concertation le Conseil départemental a voté un budget dédié à l'aménagement de ces aires.

25 sites sécurisés, répartis sur tout le département, auront ainsi été créés entre 2018 et fin 2019.

► LES ENJEUX DU COVOITURAGE EN HAUTE-GARONNE

- Répondre à une attente forte des usagers et faciliter la mobilité
- Optimiser le réseau de voirie : le covoiturage permet de minimiser le nombre de véhicules en circulation et donc les émissions polluantes liées au trafic
- Compléter l'offre des transports en commun : le covoiturage est une solution complémentaire pour les territoires peu denses, qui ne peuvent pas être desservis finement par les transports en commun.